

N°8

Mars 2023



Lettre Diplomatique & Défense

Sommaire

Diplomatie

- L'affaire des ballons ou la question des espaces aériens souverains p.4
- **Maroc** : début de construction de la future ambassade israélienne à Rabat p.6
- **Italie** : après la Méditerranée, le Golfe, l'offensive diplomatique de Mme Meloni p.7
- **Le Golfe** : EAU, Qatar et Arabie p.8

Défense

- **Ukraine** : quelles leçons un an après le début de la guerre ? p.9
- **Allemagne** : triste bilan du tournant d'époque p. 12
- Le réarmement naval dans le monde : l'arsenalisation des mers p. 13

L'affaire des ballons ou la question des espaces aériens souverains

La saga du ballon espion chinois, et son abattage le 4 février au large des côtes de la Caroline du Sud par un chasseur américain F-22, a entraîné nombre de débats intéressants.

Débats en série

Pourquoi la Chine utiliserait-elle un ballon pour espionner l'Amérique du Nord (Canada et États-Unis), alors que l'Armée populaire de libération exploite une gamme de satellites sophistiqués de collecte de renseignements, une question alimentée par l'affirmation de la Chine selon laquelle le ballon a été conçu simplement pour recueillir des données météorologiques sur l'océan et a dérivé par accident ?

L'abattage lui-même a soulevé des questions juridiques. Pékin a publiquement protesté contre cette action, le vice-ministre des Affaires étrangères accusant le 6 février que les États-Unis aient utilisé "*l'usage aveugle de la force contre le dirigeable civil, violant gravement l'esprit du droit international et la pratique internationale*".

Il y a également eu une série de débat selon lesquels l'abattage inciterait Pékin à riposter en utilisant un missile abattant un satellite espion américain passant au-dessus du territoire chinois, jouant sur les préoccupations (de longue date) des décideurs américains concernant le renforcement des capacités anti-satellites par l'armée chinoise. Après tout, les satellites ne sont-ils pas simplement des engins de surveillance volant plus haut ?

Et incompréhension de fond

Pour certains experts, toutes ces idées démontrent une incompréhension de certains faits.

- Dès l'origine, les ballons ont été utilisés pour l'espionnage (c'est-à-dire assez vite après le premier vol de Pilâtre de Rozier et d'Arlandes le 21 novembre 1783). L'armée française a utilisé pour la première fois des ballons pilotés pour la surveillance de la guerre franco-autrichienne en 1859, et les ballons espions étaient couramment utilisés pendant la guerre de sécession, la Première et la Seconde Guerre mondiale. Et bien que les satellites soient désormais la plateforme incontournable pour la collecte de renseignements, la surveillance et la reconnaissance, les ballons ont toujours eu un rôle de niche et peuvent réaliser certaines missions mieux que les satellites : ce n'est pas pour rien qu'Israël a maintenu des capacités dans ce domaine.
- Les ballons et les avions à haute altitude peuvent observer des choses à une distance beaucoup plus proche et peuvent rester plus longtemps au-dessus d'une zone que les satellites en orbite terrestre basse qui disparaissent généralement en quelques minutes sauf à disposer d'une constellation en nombre suffisant.

- Les ballons de haut vol peuvent passer à travers ce que le chef du Commandement du Nord des États-Unis, le général Glen VanHerck, a appelé pudiquement un « écart de connaissance du domaine » dans les défenses américaines : si l'armée est bonne pour suivre les objets à moins de 50 000 pieds et dans l'espace, elle est beaucoup moins équipée pour étudier la zone grise entre les deux. Or, les ballons, notamment ceux du projet Loon de Google qui ont intégré des algorithmes informatiques pour mesurer avec précision les courants de vent, peuvent désormais mieux contrôler leur survol sur n'importe quel endroit sur Terre.

C'est là précisément que le droit international joue un rôle.

Le rôle du droit international

En dépit de leur qualité, les ballons espions ont été largement remplacés par des satellites espions. Ceci est en partie dû au fait que les coûts ont chuté de façon spectaculaire à la fois pour les charges utiles et le lancement, mais aussi parce que les satellites peuvent légalement aller là où les ballons et les avions ne le peuvent pas : leur statut diffère en vertu du droit international qui leur laisse la liberté de survol.

Comme les autres aéronefs, les ballons sont soumis au droit international de l'aviation qui stipule que l'espace aérien d'une nation est un territoire souverain qui ne peut être traversé sans autorisation expresse. Le survol par ballon, comme par avion, est ainsi considéré comme une violation flagrante de la souveraineté nationale.

A ces rapprochements, l'armement a donné des ailes : Athènes considère très sérieusement la proposition du chantier *Fincantieri* pour son projet de 4 corvettes ; dans cette perspective qui inclut une construction locale de 3 corvettes sur les 4, le chantier italien a habilement noué un partenariat avec un groupe américano-grec, ONEX pour la reprise ensemble du site naval d'Elefsis, lieu de construction des corvettes si le contrat leur est attribué.

Mais il y a d'un côté un traité qui dit qu'il n'y a pas de souveraineté pour les objets dans l'espace, et de l'autre, un traité qui dit qu'il y a une souveraineté absolue pour les aéronefs sur le territoire d'un pays.

- Le Traité sur l'espace extra-atmosphérique (OST) de 1967 considère l'espace comme la "*province de toute l'humanité*". Et s'il est généralement admis que les satellites et les engins spatiaux sont la propriété nationale, l'article II de l'OST est très précis sur la question de la souveraineté : « *L'espace extra-atmosphérique, y compris la lune et les autres corps célestes, ne fait pas l'objet d'une appropriation nationale par revendication de souveraineté, par utilisation ou occupation, ou par tout autre moyen.* ». Il y a 112 pays parties à l'OST, dont la Chine et les États-Unis et 23 autres pays qui l'ont signé mais jamais ratifié.
- Le droit de l'aviation est un peu plus compliqué. Le régime juridique central, cependant, est la Convention de Chicago de 1944 qui constitue le fondement du traité de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Cette convention contient deux dispositions principales qui s'appliquent au cas de la trajectoire de vol du ballon chinois au-dessus des États-Unis :

- La disposition principale est l'article 1, qui stipule : « *Les États contractants reconnaissent que chaque État a la souveraineté complète et exclusive sur l'espace aérien au-dessus de son territoire.* ». Pour compliquer quelque peu le débat, il n'existe pas de définition juridique, ni même de définition technique convenue, de l'endroit exact où se termine l'espace aérien et où commence l'espace extra-atmosphérique.

En raison des différentes lois de la physique, cette ligne est généralement définie comme étant d'environ 100 kilomètres (328 000 pieds). Mais le débat n'a rien à voir avec l'endroit où se trouvait ce ballon - qui se situait entre 60 000 et 90 000 pieds et bien à l'intérieur de ce qui est légalement décrit aux États-Unis comme « l'espace aérien contrôlé » dans le cadre de l'OACI. Reuters a ainsi rapporté qu'un organisme de recherche chinois a récemment revendiqué un test réussi d'un ballon pouvant atteindre 18,6 miles ou 98 208 pieds de haut.

- En outre, l'article 8 de la Convention de Chicago stipule que : "*Aucun aéronef pouvant voler sans pilote ne doit voler sans pilote au-dessus du territoire d'un État contractant sans autorisation spéciale de cet État et conformément aux termes de cette autorisation.* ». L'article 8 date du texte original de 1944 de la convention, qui était antérieur au développement des drones et ou aéronefs sans pilote.

Maroc : début de construction de la future ambassade israélienne à Rabat

Les travaux de construction de la future ambassade israélienne ont débuté. L'ambassade sera érigée à la même adresse que l'ex-bureau de liaison d'Israël (1994-2002), dans le quartier diplomatique de la capitale.

S'agissant de l'appellation « ambassade », que portera l'actuel bureau et qui signifiera une hausse du niveau de représentation, rien n'est encore acté. Rabat met comme condition de ce passage au niveau d'ambassade, la nécessité pour Israël de soutenir le Maroc dans la question du Sahara occidental, et donc de reconnaître la souveraineté marocaine sur ce territoire.

C'est l'aboutissement d'un travail discret de l'ancien responsable du service intérieur israélien, le *Shin Bet*, **Ronen Levy**, récemment nommé directeur général du ministère israélien des Affaires étrangères. Ce dernier a été très impliqué dans les préparations secrètes des accords d'Abraham, lorsqu'il a été transféré du *Shin Bet* au Conseil de sécurité nationale sous le mandat de l'Israélo-marocain **Meir Ben-Shabbat**, artisan-clé du rapprochement entre Rabat et Tel-Aviv.

Levy et **Ben-Shabbat** ont jeté les bases de la relation d'Israël avec le ministre des Affaires étrangères **Nasser Bourita** et le principal conseiller royal **Fouad Ali el-Himma**, jusqu'à l'aboutissement de la normalisation en décembre 2020. L'ex-espion a joué le même rôle dans l'établissement de relations clandestines avec d'autres nations du monde arabe et d'Afrique (Émirats arabes unis, Bahreïn et Soudan, notamment). Il a géré discrètement de telles relations avec le Tchad, par exemple, qui ont conduit au rétablissement officiel des liens avec Israël et plus tard à la visite historique de **Netanyahu** dans le pays en janvier 2019.

Il a également été fortement impliqué dans l'établissement des relations entre Israël et le Soudan, organisant la rencontre entre **Netanyahu** et le dirigeant de Khartoum **Abdul Fattah al-Burhan** en Ouganda en 2020. Le Soudan a rejoint les accords d'Abraham huit mois plus tard.

Pendant son passage au Conseil israélien de sécurité nationale, il était également responsable des relations d'Israël avec les services de renseignement égyptiens et du renforcement des mécanismes de communication pour maintenir le calme dans la bande de Gaza.

Désormais à la tête de la direction stratégique de la diplomatie israélienne, **Levy** sera amené vis-à-vis du Maroc à convaincre le royaume à élever son bureau de liaison au rang d'ambassade. Mais Rabat, a posé une condition sine qua non avant d'honorer sa promesse : Israël devra d'abord reconnaître officiellement et pleinement la souveraineté du royaume sur le territoire du Sahara Occidental.

La conjoncture pour le Maroc sur cette question essentielle de sa diplomatie est particulièrement importante : la diplomatie chérifienne s'active en coulisses pour accueillir, en mars prochain à Dakhla, la seconde édition du Sommet du *Neguev* avec l'intention d'y associer la Jordanie et l'Autorité palestinienne.

Italie : après la Méditerranée, le Golfe, l'offensive diplomatique de Mme Meloni

Par nécessité, agendas et intérêts, le gouvernement **Meloni** s'est retrouvé à s'occuper des affaires mondiales depuis les premiers jours du mandat et plus particulièrement des dossiers méditerranéens. Bassin complexe qui concerne les relations avec les partenaires européens tels que la France et l'Espagne, les alliés de l'OTAN tels que la Turquie et la Grèce, la partie balkanique et le monde de la zone Moyen-Orient et Afrique du Nord, le Sahel et l'Afrique centrale et du Nord qui a donné naissance à une vision italienne de la "*Méditerranée élargie*" (**Mediterraneo allargato**) où l'Italie redevient centrale.

Après la Méditerranée, le Golfe : l'offensive diplomatique italienne continue de se déployer sur les pays-clés, ceux avec qui il peut justement échanger énergie contre armement.

Bilan à ce jour d'un activisme au Sud particulièrement bien coordonné.

Principes directeurs de la nouvelle politique méditerranéenne de l'Italie

Atlantisme appliqué à la Méditerranée. Souhaitant prendre la tête de la politique de l'OTAN dans le sud de l'Europe et dans le bassin méditerranéen, la politique étrangère de Mme **Meloni** pourrait être qualifié d'« atlantisme méditerranéen » : Mme **Meloni** vise en effet à relancer le rôle de Rome en Afrique du Nord, Proche-Orient et dans le Golfe, tout y consolidant ses positions industrielles, énergétiques et transatlantiques.

Un cas récent en a été donné avec le déplacement de Mme **Meloni** en Libye : il a été peu souligné qu'il y avait eu lieu après le déplacement du directeur de la C.I.A, M. **Burns**, à Tripoli et Benghazi. Italie souhaite, comme la diplomatie américaine, stabiliser le pays et y favoriser la tenue de nouvelles élections, tout en négociant des accords énergétiques ambitieux.

Energie et armement. La politique étrangère italienne du nouveau gouvernement a repris les pas de la politique étrangère de **Draghi**, mais **associe de manière plus systématique énergie et armement**, sous la pression du PDG de l'*ENI*, M. **Descalzi** et du ministre de la Défense (et ancien Président d'*ONS*), M. **Crosetto**. L'Egypte, l'Algérie, le Qatar, les EAU et la Libye ont été ainsi ciblés.

Le poids de la Turquie. Rome a très bien compris l'importance de la Turquie : au-delà des futures élections, la politique étrangère d'Ankara ne changera pas trop et continuera à faire d'elle un acteur clé en Méditerranée avec laquelle il est nécessaire de dialoguer. Pour Rome, la Turquie maîtrise cinq canaux : l'énergie, les flux migratoires, la relation avec la Russie, l'influence sur la Libye et la connexion avec le terrorisme islamiste. Le gouvernement de Mme **Meloni** veut croire qu'un dialogue permettra d'en débloquer certains (énergie, dialogue avec la Russie et la Libye) et d'en bloquer d'autres (flux migratoires et terrorisme).

L'Algérie, pivot entre l'Europe et l'Afrique. Alger intéresse Rome, non seulement pour le gaz et les opportunités d'armement mais aussi parce que les Accords d'**Abraham** ont provoqué un sentiment d'isolement à Alger dont l'Italie veut profiter. La stratégie italienne s'offre en effet comme l'interlocuteur sans problèmes (de mémoire, d'immigration) entre l'Europe, et l'Algérie. Une stratégie qui permet aussi à Rome de consolider ses positions en Libye et en Tunisie, également ciblée.

Le Golfe : EAU, Qatar et Arabie

Après l'allié Qatari qui est invité à se rendre à Rome sous peu, la diplomatie italienne s'attaque aux EAU et à l'Arabie. Ces deux pays avaient été placés sous embargo par le gouvernement M5S de M. Conte en raison de la guerre au Yémen : les deux pays avaient alors réagi par un gel de la relation de défense et d'armement avec l'Italie. C'est à ce blocage que le gouvernement de **Meloni** s'attaque désormais.

Aux EAU, où son ministre de la défense, M. **Crosetto** s'est rendu en janvier, Mme **Meloni** vise le rétablissement de la coopération de défense malmenée par l'expulsion du contingent italien de la base d'*Al-Minhad* (faisant suite au gel italien des exportations de bombes & missiles vers les EAU). Ce retour à la normale s'annonce bien puisque les entreprises italiennes de défense ont obtenu plusieurs contrats avec le groupe public de défense émirien, *EDGE*.

En Arabie, après plusieurs rencontres de hauts responsables saoudiens de la défense en janvier à Rome, la diplomatie italienne s'efforce de reprendre pied, notamment dans le domaine naval.

Afrique : relance du projet de base navale russe au Soudan

Le projet de base navale russe au Soudan qui remonte à 2017 avait été gelé après la chute d'**Omar El-Béchar**, avant de revenir au-devant de la scène depuis le coup d'État mené par le général **Abdel Fattah Al-Burhane**.

- Un accord stipulant que Moscou obtiendrait un bail de 25 ans pour construire une base navale à Port-Soudan, le principal port du pays, avait été signé. Cette base devait permettre d'accueillir 300 hommes et jusqu'à quatre navires de guerre. Mais le projet a été mis en veilleuse après la chute d'Omar El-Béchar en 2019 : pendant cette période, un rapprochement avec les chancelleries occidentales avait été amorcé.

- Un accord stipulant que Moscou obtiendrait un bail de 25 ans pour construire une base navale à Port-Soudan, le principal port du pays, avait été signé. Cette base devait permettre d'accueillir 300 hommes et jusqu'à quatre navires de guerre. Mais le projet a été mis en veilleuse après la chute d'**Omar El-Béchir** en 2019 : pendant cette période, un rapprochement avec les chancelleries occidentales avait été amorcé.



- L'accord attend cependant encore la formation d'un gouvernement civil et d'un organe législatif.

Cette initiative fait partie des efforts de Moscou pour rétablir une présence navale régulière dans diverses parties du globe. La base assurerait la présence de quatre bâtiments de guerre, y compris à propulsion nucléaire, en mer Rouge et dans l'océan Indien et épargnerait à ses navires la nécessité de longs voyages pour atteindre la zone. En échange, la Russie fournirait au Soudan des armes et du matériel militaire. L'accord doit durer 25 ans, avec des prolongations automatiques pour des périodes de 10 ans si aucune des parties ne s'y oppose.

Défense

Ukraine : quelles leçons un an après le début de la guerre ?

Un an après le déclenchement de la guerre en Ukraine, un premier bilan des leçons apprises a été tiré par un certain nombre d'analystes de l'OTAN. Bilan à ce jour :

1. Dans le domaine terrestre : le retour des chars, de l'artillerie, des stocks et la permanence des drones.

Alors que la plupart des pays de l'OTAN tournaient leurs regards vers l'Indo-Pacifique, vaste zone nécessitant un allongement de la projection de puissance et de forces par des moyens essentiellement aériens et navals, la guerre en Ukraine a été l'occasion de réfléchir aux combats terrestres, abandonnés depuis la fin de la Guerre froide, après une période où l'OTAN avait intensément réfléchi à l'*air-land battle*.

- Le combat blindé revient en force : il ne s'agit pas simplement du char de combat en lui-même, mais de l'ensemble des composantes qui font partie intégrante d'un tout : le combat terrestre. Le véhicule de combat d'infanterie, destiné à accompagner le char de combat est devenu essentiel, non pas isolé mais en masse groupée, se défendant par ses feux et accompagnant le char pour éviter les embuscades d'une infanterie munie de missiles anti-chars modernes ou de roquettes.

- Le char n'est donc pertinent que dans un ensemble de moyens déployés autour de lui. Sa vulnérabilité, même accompagné, a été démontrée : drones de combat et missiles anti-chars frappant le haut de la tourelle, moins blindée, ont mis en lumière qu'à côté des éléments blindés, la composante sol-air multi-couches (longue, moyenne et courte portée) joue un rôle très négligé par la Russie et sous-financé dans les armées occidentales.
- Paradoxalement, c'est moins le blindage qui a été mis en défaut (la plupart des véhicules modernes résistent aux IED) que le manque d'accompagnement d'une colonne en mouvement ou l'arrêt.

L'accompagnement n'est pas seulement lié aux plateformes : il doit être général pour fournir une bulle à la fois de protection et de connaissance permanente des plateformes engagées.

- L'artillerie est de retour mais depuis l'enlisement de l'offensive russe, c'est-à-dire après l'échec de la rupture par le char seul, les tentatives d'assaut par hélicoptère et l'échec de la suprématie aérienne. La production de projectiles d'artillerie est redevenue vitale comme elle l'était en 1914-1918 : à une époque de frappe de précision dans la longue portée, c'est une surprise. Son rôle n'est pas seulement dans la tenue en respect de l'ennemi ou le soutien à des offensives limitées, mais évolue pour trouver avec des munitions de précision (Excalibur, Bonus, etc) un rôle de destruction ciblée de quartiers généraux, de dépôts de munitions, grâce aux progrès des drones, au ciblage des portables, des dépôts de munitions, etc. Elle oblige ainsi l'adversaire à se disperser, ce qui nuit au regroupement cohérent des composantes de son dispositif ;
- Le renseignement, spatial ou par observation (drone, caméra, etc), d'origine civile et militaire (les deux se complétant remarquablement), s'il donne un avantage net par rapport à la masse et à l'équipement, doit se compléter par un guerre électronique active et déconcentrée (brouillage de fréquences ; radar de contre-batterie, systèmes de repérage des tirs, etc) : ces éléments-là ont manqué aux Russes et sont très lacunaires dans les armées occidentales ;
- Le génie classique (franchissement, terrassement) et de combat (explosifs) a également retrouvé ses lettres de noblesse, après avoir été délaissé au profit des forces spéciales, plus légères par définition : le combat au sol nécessitera toujours la protection physique, le franchissement et la démolition ;
- La remontée des stocks en tout genre – pièces détachées, munitions classiques ou complexes – est un problème plus redoutable car pour lancer ou relancer la production, il faut relocaliser des chaînes entières – poudres, explosifs, corps de bombes, fusées, etc – sur une longue durée : l'effort n'est pas hors de portée de l'industrie, mais probablement hors de portée d'Etats incapables de planifier un tel effort dans la durée et de s'y tenir par des commandes régulières qui assurent la pérennité et la stabilité d'une filière industrielle, non seulement au niveau des maîtres d'œuvre, mais des sous-traitants ; enfin, point souvent négligé, certains composants ne peuvent se stocker dans la durée (poudres, par exemple) : ici, c'est l'entraînement régulier, intense, des armées qui doit être repensé afin que ces produits-là soient fabriqués en flux tendu, seule condition de leur pérennité. L'économie de guerre suppose donc une armée qui s'entraîne beaucoup à la guerre et, parfois, la fait...

2. Dans les airs : la suprématie immédiate ou l'échec

Déjà actée pendant la première guerre du Golfe (1991), la suprématie aérienne confirme son caractère stratégique. Il ne s'agit de gagner simplement la supériorité dans les airs, mais bel et bien d'obtenir au plus vite la suprématie. Parmi les nombreux échecs surprenants de l'armée russe au début de son invasion, il y a l'incapacité de l'armée de l'air russe à contrôler le ciel pour gagner la bataille au sol, la seule qui compte au final (autre leçon de la première Guerre du Golfe pour ne pas remonter à la Guerre des Six jours). Bien qu'elle ait une force aérienne beaucoup plus importante, un an plus tard, l'armée russe n'a jamais pu obtenir cette suprématie.

Les armées occidentales devront donc redécouvrir l'importance des missions de suppression des systèmes de défense sol-air étalés en couches, mission qui a été largement supprimée dans les forces de l'OTAN. Les performances des systèmes de missiles rendent plus difficilement atteignable cet objectif de suprématie ; un missile sol-air de courte portée vaut en outre moins cher qu'un avion : une forme de neutralisation positive s'établit alors au profit du défenseur, quel que soit le courage des équipages adverses en vol.

Au bilan

Le conflit ukrainien ne fait que remettre en avant des concepts tactiques parfaitement maîtrisés par l'OTAN mais oubliés par facilité (en raison d'un ennemi faible en moyens anti-chars & défense sol-air) et en raison des guerres menées ces vingt dernières années (celles de l'Irak, de l'Afghanistan et du Mali). Une armée n'a de chances de vaincre ou de résister que si elle possède l'ensemble de ses composantes au bon niveau et dans des proportions adéquates : c'est le concept français de modèle d'armée complet, autonome, soutenu par une industrie de défense nationale capable de produire l'éventail des matériels et équipements dont il a besoin. Mais cela nécessite budget et constance, deux fondamentaux que les armées occidentales n'ont guère eus depuis 1990, et un niveau général d'entraînement des forces, qui avait beaucoup baissé en volume et en intensité, au profit de forces spéciales dont il a été oublié que si elles peuvent avoir un effet tactique réel sur le terrain, elles sont rarement capables d'une victoire stratégique.

Ensuite, il valide le concept de dissuasion puisque le conflit demeure limité hors des frontières de l'OTAN protégé par l'article 5 et les puissances nucléaires européennes et américaine ; néanmoins, il faut bien remarquer aussi que la dissuasion russe a servi également à déclencher une guerre conventionnelle en Ukraine, sans risquer une attaque nucléaire, puisque le territoire attaqué n'est pas situé dans le périmètre protégé par l'Alliance atlantique, alliance nucléaire.

La prudence, enfin, s'impose : Il y a un vieil adage militaire qui dit que les premiers rapports sont toujours faux. Il pourrait en être de même pour les enseignements tirés trop rapidement de ce conflit comme l'économie de guerre, le besoin de gros bataillons, etc. L'Ukraine dispose d'informations étroitement contrôlées, il est donc difficile de juger de ce qui se passe sur le champ de bataille et de l'efficacité des armes. Les courtes vidéos et les tweets sont suggestifs, mais les données isolées ne font pas à elles seules un retour d'expérience suffisant. En ce sens, il est très regrettable que le réarmement occidental ait été aussi rapidement influencé par la

guerre actuelle. La prochaine LPM française aurait ainsi certainement beaucoup gagné en granularité à attendre 2025 – la fin de l'actuelle - pour être lancée.

Allemagne : triste bilan du tournant d'époque

Le constat est amer et général : ni le Fonds spécial ni le budget de la Défense (figé à 50,1 milliards € par an jusqu'à la fin de la législature, voir tableau de la programmation financière de la coalition) ne suffisent à réarmer la *Bundeswehr* et à compenser les livraisons à l'Ukraine prélevées sur les stocks et les unités opérationnelles par des commandes neuves : pire, la *Bundeswehr* est dans un état plus désastreux qu'il y a un an.

Le budget de la Défense, figé à 50,1 milliards € jusqu'en 2026, est considéré comme trop bas par le Ministère de la défense en dépit de l'aide provisoire du Fonds spécial (8,4 milliards € pour 2023 dont 300 millions d'intérêts). Face aux besoins de fond et de renouvellement des matériels envoyés en Ukraine, le ministère estime nécessaire de passer le budget à 60 milliards €.

Postes dans la planification financière de la coalition, milliards €	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Budget défense	46,93	50,404	50,104	50,1	50,1	50,1
Dont budget acquisitions	18,2	20,4	18,7	n.i	n.I	n.I
Fonds spécial pour acquisition (<i>Sondervermögen der BW</i>)	-	-	+8,5 (dont 300 millions € d'intérêts)			
Total acquisitions	18,2	20,4	27,2			

Cette demande du nouveau ministre de la Défense, M. **Pistorius**, a provoqué un débat au sein de la classe politique :

- A la *SPD*, si M. **Klingbeil** se dit en faveur d'une augmentation du budget de la Défense, sa collègue, Vice-Présidente de la *SPD* comme lui, Mme **Saskia Esken**, y est opposée ;
- A la *F.D.P.*, déjà accusée d'avoir alourdi dettes et impôts, bien contre son gré, on estime qu'il n'y a plus de marge de manœuvre pour une telle hausse du budget de la défense ;
- Les Verts n'en veulent pas, estimant que le Fonds suffit.

A ce jour, l'industrie n'a reçu AUCUNE commande majeure pour la *Bundeswehr*, les commandes du ministère étant prioritairement affectées à l'Ukraine (*IRIS-T-SLM*, munitions *Gepard*, modernisation *Marder & Leopard* à venir). Le ministre affirme que

fin 2023 30 milliards € seront engagés sur des programmes majeurs mais il s'agira essentiellement des contrats FMS passés aux Etats-Unis et qui ne profiteront qu'à la marge aux industriels allemands.

Ce débat, très prévisible, souligne combien la politique d'acquisition allemande est défailante structurellement : la spécification des matériels, la planification des commandes, la passation de marché pèchent par un excès de bureaucratie et de normes qui empêche toute contractualisation rapide d'un bien d'armement. A ces défauts bien connus, s'ajoutent l'adjonction de crédits extraordinaires mais non durables (le Fonds spécial) et la livraison à jets continu de matériels pour l'Ukraine, très supérieure à ce que rapportent les media. D'un côté, un afflux de crédits à dépenser rapidement jusqu'en 2027 et de l'autre, un flux tendu de cessions de matériels anciens et modernes non remplacés. Le premier exigerait une contractualisation rapide des matériels nécessaires, mais qui est actuellement impossible, et le second, un remplacement rapide des matériels cédés, ce qui est également impossible.

Le gouvernement allemand a donc plongé dans une impasse une armée déjà sous-financée depuis 1990 : rien de surprenant que cette armée qui ne fait pas la guerre, soit dans un état plus désespérant que lorsque la coalition actuelle l'a trouvée quand elle est arrivée au pouvoir.

Au bilan, et cette conclusion s'appliquerait aussi à la politique de défense du Royaume-Uni victime des mêmes défauts et des mêmes erreurs, les flux et reflux de crédits sont la pire des choses qui puisse arriver à un système de défense qui perd à ce jeu toute cohérence. Seule une série de lois de programmation bien financées et bien exécutées peut permettre d'espérer à terme d'obtenir un modèle d'armée cohérent, efficace et résilient et de développer une base industrielle performante livrant sans retard ni surcoûts et sous-performances les matériels des dont les armées ont besoin pour leurs missions.

Le réarmement naval dans le monde : l'arsenalisation des mers

Voilà une étude très utile que nous a livré le très pertinent Centre d'études stratégiques de la Marine (CESM) dans un hors-série de ses Etudes Marines, dont l'objet est le réarmement naval militaire dans le monde.

Dans son introduction, son directeur, le contre-amiral **de Saint-Germain**, explique que les espaces maritimes redeviennent des « *objets de souveraineté en tant que tels* » : s'en suit très logiquement une « *arsenalisation des mers* » qui est généralisé.

Le CESM fait le constat de la fin de la « pause stratégique en mer » (après 1990/91) et partant analyse quatre défis qu'il étudie en détail :

- **La sécurité des flux maritimes est nécessaire à et dans une économie mondialisée**
- **Les trafics illicites** n'ont cessé de croître depuis une trentaine d'années, sans doute dus en partie à la disparition des flottes militaires dans une partie des espaces maritimes ;
- **Le retour de la confrontation navale et les risques d'affrontements en mer, directs ou hybrides ;**

- **Les conséquences en mer du dérèglement climatique**, sources potentielles de conflit (ex : confrontation pour l'accès aux ressources halieutiques qui se déplacent), sinon de désastres humains sur les côtes maritimes.

Le rapport présente cartes et graphiques, qui permettent une visualisation très pertinente des domaines suivants : le réarmement naval mondial d'ici 2030, les domaines émergents (drones, hypervéloces, etc.), le réarmement naval dans des aires géographiques d'intérêt majeur que sont l'espace méditerranéen et l'Indopacifique.

La Fondation Identité et Démocratie est partiellement financée par le Parlement européen et à la seule responsabilité de cette publication.



**IDENTITÉ
ET DÉMOCRATIE
FONDATION**



<https://id-foundation.eu>



contact@id-foundation.eu



Paris, France